

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE sur le projet de décret relatif à la révision des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, pris en application de l'article L.371-2 du code de l'environnement.

Modalités de la consultation :

Conformément à l'article L120-1 du code de l'environnement, le projet de décret a fait l'objet d'une consultation publique du 17/01/2018 au 11/02/2018.

Le projet de document-cadre « orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » ONTVB a été accessible via le site des consultations publiques du Ministère de la transition écologique et solidaire, à l'adresse suivante : http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-revision-du-document-cadre-orientations-a1781.html?id_rubrique=2

Ont été mis à disposition, une note synthétique, une note de présentation détaillée du projet de texte précisant les motivations entraînant la révision du décret et le contexte plus général de la politique Trame verte et bleue.

Synthèse des observations :

La consultation a donné lieu à 38 commentaires.

Parmi les commentaires exprimés, 11 peuvent être considérés comme hors sujet. Ils concernent des commentaires relatifs à la présence du loup en France ou ne relevant pas des ONTVB (barrage de la Célune), commentaires généraux sur des questions environnementales sans rapport avec la politique Trame verte et bleue.

Un seul commentaire exprime un avis défavorable au projet de texte, les autres commentaires se limitent généralement à proposer des ajustements sur le projet de texte.

11 avis sont formulés par des associations de protection de la nature (France nature environnement, ligue pour la protection des oiseaux, FRAPNA) ; les avis sont relativement semblables et s'expriment en faveur du projet de texte avec des propositions d'ajustement sur les points suivants :

- la prise en compte de la Trame verte et bleue en amont des projets d'infrastructures
- la prise en compte du contenu des SRCE pour la rédaction des SRADDET
- une meilleure organisation du volet relatif au SRADDET
- la cohérence de l'ensemble des règles générales vis-à-vis des enjeux relatifs à la Trame verte et bleue
- l'ajout de recommandations concernant les schémas interrégionaux d'aménagement et de développement de massif, les schémas régionaux de carrières et les programmes régionaux de la forêt et du bois.

Ces éléments avaient déjà été formulés et, le cas échéant, pris en compte, lors de la consultation des partenaires par l'association France nature environnement ainsi que lors de la consultation du comité national de la biodiversité (dont FNE est membre).

Les autres observations concernent :

- une meilleure prise en compte des activités de loisir, notamment des sports de nature, la promotion des activités agricoles extensives,
- la prise en compte des enjeux relatifs aux poissons migrateurs.

Des inquiétudes sont exprimées s'agissant de la mise en œuvre des SRADDET et de l'association des comités régionaux de la biodiversité, d'où la demande de renforcer les obligations en ce sens dans le document. Il est à noter que ces obligations sont déjà précisées dans le code général des collectivités territoriales.

Un manque de volonté des pouvoirs publics pour mettre en œuvre la Trame verte et bleue est mis en avant par certains commentaires. Cela ne concerne cependant pas le projet de texte faisant l'objet de la présente consultation.